



**CONTRE LA GUERRE, COMPRENDRE ET AGIR**

**Bulletin n°175 – semaine 43 – 2007**

## **Indépendance à l'encan**

Les signes d'alignement de la France sur la politique véritablement terroriste conduite par les Etats-Unis sur toute la planète - voir ci-dessous - se multiplient

- *Bush vient de demander cette semaine au Congrès (qui ne lui refuse rien en cette matière) une nouvelle rallonge de 46 milliards \$ pour poursuivre les opérations en Irak et en Afghanistan qui porte le budget spécial pour ces deux guerres à 196 milliards \$, budget qui s'ajoute au budget courant de la défense, le premier du monde, qui avoisine les 500 milliards \$.*
- *Ce budget spécial finance des opérations militaires classiques et des soutiens à des groupes chargés de mener des actions terroristes en Irak, en Iran (depuis l'Irak au Nord et la Pakistan au Sud) en Syrie et au Liban. Le secrétaire à la Défense, ROBERT GATES est un spécialiste de ce genre d'actions puisque, à la tête de la CIA sous REAGAN, il a été un des créateurs d'AL QAIDA en Afghanistan.*
- *Si l'on ajoute à ces dépenses la vente de 24 milliards \$ d'armement à l'Arabie Saoudite, et la promesse d'augmenter l'aide à Israël de 25 % pour la porter à 30 milliards \$ par an pendant dix ans, la présentation de l'Iran comme puissance dangereuse est une sinistre plaisanterie.*

## **“Pour Georges ABDALLAH, Contre George BUSH”**

Le cas de Georges Ibrahim Abdallah n'est qu'une illustration parmi d'autres de cet subordination mais la plaidoirie de Jacques Vergès pour demander sa libération et dont nous citons des extraits significatifs la décrit dans la langue précise et flamboyante qui est la sienne et mérite la lecture.

Une précision qui n'est pas qu'anecdotique : l'avocat de la partie civile à laquelle font référence le Département d'Etat US (qui soutient les parties civiles) et

**l'avocat général (qui défend l'indépendance de la Justice française) était M° KIEJMAN, qui fut aussi Ministre délégué à la justice dans des gouvernements de gauche et qui vient d'être choisi par NICOLAS SARKOZY DE NAGY BOCSA pour régler son divorce «à l'amiable ».**



## **Extraits de la plaidoirie de Jacques Vergés devant la justice française à Lannemezan le 17.09.2007**

(Les parties en gras ont été choisies par COMAGUER)

***La Plaidoirie a été publiée dans son intégralité par les Éditions Démocrite, 52 bd Roger Salengro, 93190 LIVRY-GARGAN, FRANCE***

*Dans « Les dossiers du BIP » n° 122 septembre 2007*

## ***Début de la plaidoirie***

### **Souveraineté de la France concernant sa justice**

Prisonnier de l'État français, Georges Ibrahim ABDALLAH a déposé entre les mains d'un tribunal français une demande de liberté conditionnelle le 6 février 2007. Le *State Department* n'a pas mis longtemps à réagir et donner le la de ces débats. Le 9 mars, sous la forme brutale à quoi l'on reconnaît désormais la signature de sa diplomatie, il fait savoir:

***« Le gouvernement des Etats-Unis exprime sa ferme opposition quant à l'éventualité d'une mise en liberté conditionnelle de Georges Ibrahim ABDALLAH pouvant résulter de la procédure à venir devant le Tribunal de Grande Instance de Paris ».***

Les autorités américaines oubliaient ce faisant que la sanction pénale et la privation de liberté relèvent des prérogatives des seuls États responsables et pas de leurs voisins ou alliés. Certes, rien n'interdit formellement un Etat étranger à souhaiter la sévérité de la justice d'un autre pays, si le Dieu vengeur dont il se réclame l'exige. Rien, excepté le savoir-vivre, les bonnes manières internationales, les vieux usages diplomatiques, dont on semble à Washington ignorer jusqu'à l'existence.

Mais après tout, la vulgarité n'est soumise qu'au seul tribunal du mauvais goût. Le gouvernement américain y a sa place réservée. Pour autant, rien ne l'autorise, et ce n'est plus ici une question de civilité, à notifier à la justice française, sur un ton impérieux *«sa ferme opposition»* à une mesure de liberté éventuelle qu'elle pourrait prononcer.

Il y a dans cette prétention des autorités américaines une ingérence inacceptable et un outrage à la justice française. Est-il besoin de le rappeler, ce n'est pas à un Etat étranger, se crût-il le maître du monde, de régenter la justice française ou d'exprimer sa ferme opposition à une décision souveraine qu'elle pourrait rendre en tapant du poing sur le bureau des juges. Nous demandons que cette pièce obscène soit retirée du dossier. On regrettera donc que 15 jours plus tard, la DST, dans un rapport scandaleux, ait cru devoir se faire le relais des exigences du *State Department*.

Extrait:

***«Enfin, il est certain que la libération de Georges Ibrahim ABDALLAH, responsable de la mort de plusieurs personnes en France, dont des diplomates américains et israéliens, soulèvera de vives protestations de la part des parties civiles et des autorités de ces pays».***

Là où nous vous demandons un acte de justice, le directeur de la DST vous demande un geste politique en faveur des autorités américaines. Les autorités américaines n'ont pas besoin que les services français leur tiennent la main. Elles l'ont bien assez longue comme ça. D'autant qu'elles n'en sont pas, en ce qui concerne G.I. ABDALLAH, à leur coup d'essai. Déjà, William CASEY, alors patron de la *CIA*, était venu en France, avec l'arrogance que semble conférer ce type de fonction, exercer, en prévision des Assises, une pression sur le gouvernement français, en la personne de Monsieur Robert PANDRAUD, ministre de la Sécurité.

Messieurs de MERITENS et VILLENEUVE rapportent ainsi leur entrevue dans un livre intitulé *Les Masques du terrorisme* ». Au cours du repas offert par Monsieur PANDRAUD:

« *William menace Robert de sa fourchette. Le message est clair: si ABDALLAH n'est pas condamné à perpétuité, les Etats-Unis considèreront que la France n'a pas respecté la plus élémentaire justice, qu'elle a manqué à ses devoirs envers eux, et ce sera la rupture diplomatique. Rien de moins. Scandale international, honte et crachat sur Paris, etc. Robert PANDRAUD déglutit la menace en même tant que sa bouchée. Il avale tout cela lentement, en silence. CASEY y est allé fort... C'est inacceptable... Mais réagir avec hauteur équivaudrait à entériner le principe du chantage...*

« *En quelques secondes la réplique va jaillir, typique du personnage, pince-sans-rire. — J'ai beaucoup mieux à vous proposer, dit froidement PANDRAUD. On libère ABDALLAH. Si vous voulez, on discute de la date. On l'envoie au Moyen-Orient, et puis on vous donne ses coordonnées. Vous, Etats-Unis, grande puissance, avec vos réseaux de cette région, ce ne sera pas difficile, vous le liquidez, et on n'en parle plus.*

« *— CASEY en reste médusé. Le chantage aux relations diplomatiques apparaît, dans sa nudité, dans son ridicule absolu.*

Dois-je enfin rappeler qu'au cours du procès de Georges Ibrahim ABDALLAH, l'avocat du gouvernement américain ayant audacieusement comparé la justice de la France aux sections spéciales de Vichy, au cas où la décision ne serait pas expressément conforme à la volonté du *State Department*, l'avocat général Monsieur Pierre BAECHLIN avait cru devoir lui répondre en ces termes bien choisis:

« *Vous êtes ici la voix de l'Amérique. Il n'appartient pas à la partie civile de s'ingérer dans les affaires de la France. Vous n'êtes en rien habilité à donner des leçons de comportement aux Français.* »

## *Fin de la plaidoirie*

Le gouvernement américain n'a pas à s'instituer juge de G.I. ABDALLAH pas plus que ce dernier n'a à faire les frais de sa politique internationale. D'une part, Français et Américains pécheraient, les uns par déni de souveraineté, les autres par abus de privilège extraterritorial, en prêtant voix à des exigences excédant les droits formels de la partie civile; d'autre part, on élargirait sans fin et surtout sans raison la notion de responsabilité collective en confondant les Arabes et les musulmans, les musulmans et les terroristes, ou en mélangeant hier et aujourd'hui, ici et là-bas.

C'est de Georges Ibrahim ABDALLAH dont il est question ici, pas des enjeux de la politique étrangère américaine ; pour des faits qui datent de 1982, et non de l'après 11 septembre 2001.

Il est urgent de tirer un trait sur les années de plomb.

En Europe, les pays qui ont connu le même type de terrorisme que la France, ont su tirer un trait sur les années de plomb.

Exemple l'Allemagne:

Condamnée à la prison à vie pour neuf assassinats, Brigitte MOHNHAUPT, 57 ans, dirigeante de la «*deuxième génération*» du groupe terroriste d'extrême gauche allemand Fraction Armée Rouge (RAF), a été remise en liberté le 25 mars de cette année. Après 24 ans de détention, un tribunal de Stuttgart (Sud-Ouest) a jugé que Brigitte MOHNHAUPT «*ne présentait plus de dangerosité*». Celle que la presse allemande avait appelée «*la femme la plus dangereuse d'Allemagne*» avait dirigé la RAF, en 1977, lors de l'enlèvement et du meurtre du patron des patrons allemands, Hans-Martin SCHLEYER. Quelques mois auparavant, elle avait préparé l'assassinat du procureur général fédéral Siegfried BUBACK, et avait elle-même tué par balles le banquier Jürgen PONTO. Elle n'a jamais publiquement regretté ses actes.

Mohammed Ah HAMMADI, condamné à la prison à vie il y a plus de seize ans pour le détournement d'un avion de la TWA et le meurtre d'un marine américain a été libéré en décembre de l'année dernière.

Un réexamen de la peine est habituel en cas de réclusion à perpétuité. Fédéralisme oblige, la décision relève exclusivement du parquet de Francfort, souligne le ministère de la Justice.

HAMMADI est à l'origine d'une des prises d'otages les plus retentissantes des années 80. Le 14 juin 1985, un Boeing 727 de la TWA, qui relie Athènes à Rome, est détourné par HAMMADI et un autre libanais sur Beyrouth. Les pirates, qui détiennent 143 passagers et 8 membres de l'équipage, exigent la libération de «*tous les Arabes détenus dans les prisons israéliennes*». Les otages, parmi lesquels le chanteur Demis ROUSSOS, seront libérés au compte-gouttes au gré des pérégrinations de l'avion, qui se pose à Alger avant de repartir sur Beyrouth, puis de revenir à Alger avant un ultime atterrissage dans la capitale libanaise. Les derniers otages, dont beaucoup d'Américains, ne seront libérés que le 30 juin. Mais l'un d'eux est tué, un plongeur de l'US Navy, Robert STETHEM.

L'affaire rebondit deux ans plus tard quand, lors d'un banal contrôle, HAMMADI est arrêté à l'aéroport de Francfort, en possession de matériel servant à la fabrication d'explosifs. Les États-Unis exigent alors l'extradition de HAMMADI, mais la RFA refuse et décide, en juin 1987, de le juger sur son territoire. HAMMADI sera jugé devant une cour des mineurs de Francfort car à l'époque des faits, on ignore son âge. Il passe aux aveux durant son procès, reconnaît son implication dans le détournement du vol du TWA mais nie en revanche avoir tué le marine. Il est condamné à perpétuité.

Sa libération a suscité la colère de Washington. Le département d'Etat s'est déclaré «très déçu» par la décision allemande. Mais cette colère n'a pas fait reculer la justice allemande.

En France même:

Philippe BIDART, chef historique du mouvement indépendantiste *Iparretarak*, condamné deux fois à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de 3 policiers, a bénéficié de la libération conditionnelle le 14 février dernier.

Toutes ces affaires démontrent clairement que la seule chose qui pourrait venir faire entrave à une libération de Georges Ibrahim ABDALLAH tient dans le veto intolérable des Américains.

En guerre contre tous, au nom d'une civilisation qui leur fait tant défaut, ils se trouvent en complet décalage avec le climat de «*résilience*», pour reprendre le mot du psychiatre Bons CYRULNIK, qui règne désormais dans la «*vieille Europe*», seule manière pour elle de tirer un trait sur «*les années de plomb*».

**Le temps des procureurs est passé, c'est maintenant au tour des historiens de parler.**  
C'est pourquoi nous demandons à la justice française de suivre l'exemple de la justice allemande, et de signifier à nos condescendants amis américains que la France n'est pas une fille soumise, En un mot une putain.

Conclusion provisoire (il s'agit de la 7<sup>o</sup> demande de mise en liberté de Georges Ibrahim Abdallah) le 10 octobre 2007

### **COMMUNIQUE DU COLLECTIF POUR LA LIBERATION DE GEORGES IBRAHIM ABDALLAH**

**24 ans de vengeance infinie – la « justice » française décide de garder en prison le combattant révolutionnaire arabe, Georges Ibrahim Abdallah.**

**Ce 10 octobre 2007, l'Etat français à travers son pouvoir judiciaire a rendu une décision défavorable à la demande de libération conditionnelle déposée le 26 juin par Georges Ibrahim Abdallah.**

**Conformément à la position du parquet exprimée lors de l'audience du 17 septembre dernier, le tribunal d'application des peines de Paris a rejeté la demande de Georges Ibrahim Abdallah, condamné en 1987, en jugeant insuffisantes ses garanties de réinsertion (sic !) alors qu'il devait être expulsé vers le Liban en cas de libération.**

**Ce choix concernant un combattant révolutionnaire est une décision politique. Les prétextes invoqués par le parquet ou l'avocat des Etats-Unis, avec des relents de racisme anti-arabe et islamophobe, ne visent qu'à enfermer indéfiniment un homme qui a combattu les crimes impérialistes au Liban et en Palestine.**

## **Comaguer, mode d'emploi**

**Les archives de Comaguer : <http://comaguermarseille.free.fr>**

**S'abonner au bulletin et nous écrire : [comaguer@nomade.fr](mailto:comaguer@nomade.fr)**

**Nous écouter : sur Radio galère 88.4 MHZ (région marseillaise)**

**ou sur Internet : [radio.galere.free.fr](http://radio.galere.free.fr)**

**Les carnets de Comaguer : chaque lundi de 13h à 14h**

**Les dossiers de Comaguer : le 2<sup>o</sup> mercredi de chaque mois de 20h à 21h30**